Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Jeune et perfectible, la politique des pôles doit être poursuivie

Dans un rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat affirme sa volonté de poursuivre la politique des pôles de développement économique qui s'inscrit dans une stratégie à long terme. Il préconise cependant quelques adaptations : élargir le domaine d'intervention, actualiser périodiquement la classification des sites, modifier les taux de soutien financier, mettre en place un recensement des emplois créés, encourager la création d'organes de gestion, adapter les structures de décision.

Arrivée au terme d'une première étape de démarrage, la politique des pôles a été soumise au regard critique de la société Evaluanda qui a livré son étude en mars dernier. Cette évaluation a confirmé la pertinence des objectifs et la cohérence des interventions, tout en formulant une série de recommandations. Après avoir analysé le rapport d'Evaluanda, le Conseil d'Etat affirme sa volonté d'assurer une continuité à cette politique qui s'inscrit dans le long terme. Il reconnaît qu'elle reste perfectible, raison pour laquelle il préconise une série d'adaptations basées sur les recommandations d'Evaluanda. Elles sont de plusieurs ordres :

· stratégiques : mise à jour de la délimitation des secteurs, élargissement des actions au domaine bâti situé dans les pôles (friches industrielles notamment), mise à jour régulière de la classification des sites, intégration opérationnelle des principes du développement durable, mise en place d'une stratégie de communication ;

· structurelles : réorganisation des organismes internes, délégations de compétences, etc.

· opérationnelles : recensement des emplois créés, encouragement à la création d'organes de gestion, base de données des terrains publiée sur Internet.

Le Conseil d'Etat préconise, en outre, quatre mesures complémentaires : développer les synergies avec les acteurs de la politique des pôles (communes, régions et associations), développer des synergies avec les planifications cantonales (plan

directeur cantonal, par exemple), augmenter le taux des aides financières aux sites ultra stratégiques.

Enfin, le gouvernement propose qu'une nouvelle évaluation intermédiaire de la politique des pôles soit présentée au Grand Conseil avant la fin de la prochaine législature, soit en 2005. Le Parlement prendra position sur le rapport du Conseil d'Etat en septembre prochain.

Le rapport est disponible sur Internet, aux adresses suivantes : www.dinf.vd.ch (rubrique actualités) et www.economie.vd.ch/doc/news.html

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2000

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, tél. 021/316 63 99 Nicole Surchat Vial, responsable de l'aménagement du territoire, tél. 021/316 74 44

Cp pôles